

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



*5^{ème} Rallye Régional VHC des
NOIX de FIRMINY*



26 – 27 septembre 2025

*COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC 2025
Régional (coefficient 2)*

Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2025
Challenge A.S.A. ONDAINE 2025
Challenge Jean Paul FRANCOIS 2025

REGLEMENT

A.S.A. ONDAINE

BP 135
42704 FIRMINY Cedex
Tél : 04.77.51.27.80
Portable : 07 67 96 64 46

Site : <http://www.asaondaine.fr>

Email : contact@asaondaine.fr

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard et les conditions d'organisation communes des rallyes (Réglementation standard FFSA 2025) ainsi que les règles spécifiques des rallyes VHC de la FFSA.

PROGRAMME – HORAIRES

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise **les 26 et 27 septembre 2025** en qualité d'organisateur Administratif et Technique le :

5^{ème} RALLYE REGIONAL VHC des NOIX de FIRMINY

Avec le concours des Municipalités de FIRMINY, FRAISSES, CHAMBLES, PERIGNEUX, St MAURICE EN GOURGOIS, et des localités traversées.

Le présent règlement a reçu le **permis d'Organisation N° 578** en date du **23/07/2025** de la **F.F.S.A.** délivré par la **Ligue du Sport Automobile d'Auvergne**

Comité d'Organisation

ASA ONDAINE

Pascal PERONNET (Président), Joelle TEYSSIER, Yannick BRET, Charles BOURDON, Fabrice CHANTELAUZE, Jean Paul CLOT, Patrice FAVERJON, André LAPALUS, Evelyne LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER, Robert VALLA, Jean-Louis VERDIER .

Secrétariat du Rallye :

De la parution du présent règlement jusqu'au jeudi 25 septembre 2025

ASA ONDAINE - B.P. 135 42704 FIRMINY Cedex

Situé impasse Bertail Prenat

Téléphone : 04 77 51 27 80 – Portable : 06 44 23 31 62

www.asaondaine.fr / contact@asaondaine.fr

Le vendredi 26 et samedi 27 septembre 2025

Maison pour Tous- Place de l'Abattoir 42700 FIRMINY tél.07 67 96 64 46

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.fr

Organisateur Administratif et technique

Organisateur Administratif et Technique :

Association Sportive Automobile Ondaine BP 135 - 42704 FIRMINY Cedex

Président : Pascal PERONNET

L'organisateur s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1 P. OFFICIELS

Idem Rallye Régional de Support.

Directeur de Course au PC VHC : Christophe Arsac

Responsable Technique VHC : Hervé Cantat

Licence 3591

Licence 207953

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le rallye régional de support, ainsi que le parcours, font office pour le rallye VHC.

1.2 P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional VHC des NOIX de FIRMINY compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2025 avec le coefficient 2
- Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2025.
- Le Challenge de l'A.S.A. ONDAINE 2025.
- Le Challenge Jean Paul FRANCOIS 2025.

1.3 P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes 2025 de la F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1 P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5^{ème} Rallye Régional VHC des NOIX de FIRMINY, doit adresser **OBLIGATOIREMENT** la demande d'engagement ci-jointe **DUMENT COMPLETEE** accompagnée des droits d'engagements.

Avant le lundi 15 septembre 2025(le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

**Nicolas Mounier ASA ONDAINE
9 rue du four à chaux 42510 Balbigny**

Possibilité de paiement par virement

Banque: Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche

RIB: 14265 00600 08784216532 73

IBAN: FR76 1426 5006 0008 7842 1653 273

BIC: CEPAFRPP426

Merci d'indiquer dans le libellé le nom de l'équipage et de l'épreuve

exemple: Mr X / Mr Y NOIX25-VHC

3.1.10P.

Le nombre d'engagés est fixé à 150 voitures pour les 4 rallyes.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve si le nombre de partants est inférieur à 100 pour les 4 rallyes.

3.1.1.1 - Concurrents admis :

Conforme au règlement standard des rallyes 2025 de la F.F.S.A.

3.1.11.1 P– Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **280 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **560 €**
- Pour les Equipages **100% ASA ONDAINE** les droits d'Engagement sont fixés à **250 €**
- Pour les Equipages **50% ASA ONDAINE** les droits d'Engagement sont fixés à **270 €**

NOUVEAU : Si l'un ou les deux membres de l'équipage ont officiés en tant que commissaire sur une épreuve FFSA en 2025, une remise de 10 €(ou 20€ pour 2) sera accordée sur le montant de l'engagement (justificatif à fournir : attestation de l'organisateur ayant reçu le commissaire sur son épreuve)

3.1.12P. - La **demande d'engagement** ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant **des droits d'engagement**.

3.1.15 - La demande d'engagement doit être accompagnée de la **copie de la 1^e page du PTH**.

3.3.P : ORDRE DE DEPART :

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)

Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.

Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :

Groupe A, 4/5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le 3^{ème} rallye VMRS partira en 1^{er} puis le 3^{ème} rallye VHRS des Noix de Firminy, suivra le 5^{ème} Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition des NOIX de FIRMINY et le 47^{ème} Rallye Régional moderne des NOIX de FIRMINY partira en dernier.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées :

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support

ARTICLE 8 P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2025.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)

Un classement général pour les périodes E à I

Un classement général pour les périodes J

Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 - 1992)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10 P. PRIX et COUPES

La Remise des Prix se déroulera le samedi 27 septembre 2025 à l'issue du rallye :

**PODIUM D'ARRIVEE
Parking de la Gare – 42700 FIRMINY**

Il n'y aura pas de dotation en prix. Tous les concurrents classés et présents au parc d'arrivée recevront une récompense.

Bulletin d'engagement 5ème Rallye Régional VHC des NOIX de FIRMINY 26 et 27 Septembre 2025				CADRE RESERVE A L'ORGANISATION ne rien y inscrire		Visa vérif administrat. le 26 /09/ 2025 à h par	Visa vérif techniques le 26 /09/ 2025 à h par
TRESORIER		N° ORDRE	N° COURSE	GROUPE	CLASSE		
Espèces ☐ Banque							
Chèque ☐ Le / /							
Virement ☐ Nom							

Ecrire lisiblement	CONCURRENT	PILOTE si différent du concurrent	COPILOTE	VEHICULE
N° licence / Type / ASA		/ /	/ /	Marque :
Copilote, si licence tuteur, nom du tuteur et N° de licence :				Appellation courante :
Date et <u>lieu</u> de naissance				Couleur dominante :
Numéro permis de conduire				Année :
Date permis de cond.				Cylindrée (cm3) :
Lieu de délivrance				N° Fiche homologation :
NOM				N° passeport technique :
Prénom				
Sexe	☐ féminin ☐ masculin			
Gp sanguin-rh.				
Nationalité				
Adresse				
Adresse				
Code postal				
Ville				
Téléphone				
E-Mail				
Pilote prioritaire	☐ oui ☐ non			
Roadbook	☐ j'utilise la version <u>papier</u> du carnet d'itinéraire qui me sera distribué au départ es1 le jour des recos			☐ j'utilise la version <u>numérique</u> en pdf du carnet d'itinéraire téléchargeable sur www.asaondaine.com
Justificatif des frais d'engagement. Si oui, préciser à quel nom. ☐ oui Nom du reçu :				
Remise des prix, si différent du nom du pilote chèque des prix libellé au nom de :				
Nous soussignés, déclarons avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et des réglementations générales applicables.				
Nous certifions exactes l'ensemble des déclarations figurant sur le présent bulletin.				
Nous certifions, être titulaires d'une licence pratiquant FFSA, ne pas être sous le coup d'une suspension de licence et/ou de permis de conduire.				
Nous nous engageons à respecter la réglementation interdisant le dopage, et acceptons les contrôles éventuels des médecins accrédités.				
Signature du concurrent		Signature du pilote		Signature du copilote
A _____				
Le _____				
Apporter impérativement LES ORIGINAUX des permis de conduire et des licences lors des vérifications administratives				

ENGAGEMENT: SANS PUB : 560€ ☐ AVEC PUB: 280€ ☐ 1 Licencié ASA Ondaine: 270€ ☐ 2 Licenciés ASA Ondaine : 250€ ☐

Bulletin a renvoyer à ASA Ondaine-Nicolas Mounier 9 rue du Four à Chaux 42510 Balbigny- 0670559350 jusqu'au 15 SEPTEMBRE 2025 . Chèque à l'ordre de: ASA ONDAINE
Il ne sera pas accepté de paiement par virement après le Vendredi 19 Septembre 2025.